

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 juin 2020

DIRECTEUR D'ÉCOLE - (N° 3118)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 124

présenté par

Mme Anthoine, Mme Bazin-Malgras, M. Reiss, M. Boucard, Mme Kuster, Mme Meunier,
M. Hetzel, M. Viry, M. Sermier et M. Cattin

ARTICLE 3

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.